

26 septembre 2022

(22-7216) Page: 1/14

Original: anglais

GROUPE DE TRAVAIL INFORMEL SUR LES MPME

REVUE DE LA LITTÉRATURE CONCERNANT LES EFFETS DES ACR SUR LES MPME

Mise à jour: 9 septembre 2022

La communication ci-après, datée du 26 septembre 2022, est distribuée à la demande du Coordonnateur du Groupe de travail informel sur les MPME.

Table des matières

RÉSUMÉ	3
INTRODUCTION	
SECTION 1: DANS QUELLE MESURE LES MPME UTILISENT-ELLES LES DISPOSITIONS DES ACR?	5
SECTION 2: QUELS FACTEURS FAVORISENT L'UTILISATION DES ARC PAR LES	
MPME?	7
SECTION 3: QUELLES DIFFICULTÉS LES MPME RENCONTRENT-ELLES	
SECTION 3. QUELLES DIFFICULTES LES MPME RENCONTRENT-LLES LORSQU'ELLES UTILISENT LES DISPOSITIONS DES ACR?	8
	9
SECTION 5: CONCLUSION	10
BIBLIOGRAPHIE	12

RÉSUMÉ

- Le présent document fait une revue de la littérature concernant les effets des accords commerciaux régionaux (ACR) sur les micro, petites et moyennes entreprises (MPME). Il met en évidence la mesure dans laquelle les MPME utilisent les ACR pour participer au commerce international, et aborde d'autres thèmes récurrents dans la littérature, comme les facteurs déterminant l'utilisation des ACR, les difficultés auxquelles se heurtent les MPME qui utilisent les ACR et les avantages potentiels que les ACR peuvent procurer aux MPME. La plupart des études publiées concernent des économies de l'Amérique du Nord, de l'Asie de l'Est et du Pacifique, et accordent une couverture limitée à celles d'autres régions comme l'Afrique, l'Europe et l'Amérique latine. Ces études ne contiennent pas de conclusions définitives sur la manière dont les ACR affectent la participation des MPME au commerce étant donné qu'elles sont axées surtout sur les taux d'utilisation des ACR et non sur l'efficacité des dispositions des ACR spécifiques aux MPME. La littérature décrit plutôt les avantages potentiels que les ACR peuvent apporter aux MPME, tels que l'accès à des biens intermédiaires moins chers grâce à des droits de douane moins élevés, l'augmentation des exportations, des possibilités commerciales plus nombreuses, des réseaux de production plus vastes et une plus grande participation aux chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales. Toutefois, les études documentent aussi les difficultés auxquelles les MPME peuvent se heurter pour utiliser les ACR, dont des prescriptions réglementaires complexes et des coûts administratifs élevés, ou les effets négatifs que ces accords peuvent avoir, comme la concurrence accrue des entreprises étrangères.
- 2. **Mots clés:** accords commerciaux régionaux, ACR, petite entreprise, MPME, accès préférentiel aux marchés, utilisation des ACR, taux d'utilisation des ACR.

INTRODUCTION

Ces dernières années, le nombre d'accords commerciaux régionaux (ACR) comportant des dispositions relatives aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME) a augmenté.¹ En 1971, la première référence aux MPME dans un ACR notifié à l'OMC a été faite dans l'accord entre l'UE et les pays et territoires d'outre-mer. Depuis, le nombre d'ACR comportant au moins une disposition relative aux MPME a augmenté régulièrement pour atteindre 196 à la fin de 2021. Comme ces ACR représentaient plus de la moitié des 353 ACR alors notifiés à l'OMC, les milieux universitaires et politiques se sont montrés intéressés à évaluer la mesure dans laquelle ces dispositions, et les ACR en général, influençaient la participation des MPME au commerce. Afin de soutenir cet intérêt grandissant, le présent document passe en revue les études qui ont évalué l'incidence des ACR sur les MPME. Le document rend également compte des initiatives que les pouvoirs publics pourraient prendre pour évaluer l'incidence des dispositions des ACR relatives aux MPME sur la participation de ces dernières au commerce, comme un examen que l'Union européenne prévoit d'entreprendre au cours des cinq prochaines années.

Jusqu'aux années 1990, seules quelques études ont examiné les effets potentiels des ACR sur les MPME. Ces études entendaient répondre à des objectifs de recherche axés sur la compréhension de la façon dont la mondialisation influait sur les petites entreprises. Julien et al. (1994), par exemple, ont documenté un certain nombre d'études qui ont révélé que les MPME disposaient généralement de moins de ressources pour lutter contre la concurrence accrue des exportateurs étrangers. Au moyen d'un sondage effectué auprès de 879 petites entreprises manufacturières (celles comptant moins de 250 employés) touchées par les réductions tarifaires découlant de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis de 1988, les auteurs ont voulu examiner la façon dont les petites entreprises étaient affectées. D'après leurs constatations, seul un petit nombre d'entreprises étaient au courant de l'accord et avaient pris des mesures pour en tirer parti.

Ces résultats ont finalement donné lieu à d'autres études initiales qui ont examiné la façon dont les MPME tiraient parti des ACR et les facteurs qui empêchaient les petites entreprises d'utiliser les accords commerciaux. D'une part, Julien (1995), à la suite des travaux antérieurs de Julien et al. (1994), a observé que les petites entreprises désireuses d'utiliser les ACR apportaient des changements organisationnels et effectuaient des investissements dans le marketing et la technologie pour élaborer des stratégies d'entrée sur les marchés étrangers. En particulier, l'auteur a recensé des études indiquant que les MPME étaient susceptibles d'adopter de nouvelles technologies de production, comme des machines commandées par ordinateur ou des systèmes de conception assistée par ordinateur (CAO), ou d'élaborer des stratégies de différenciation des produits afin de relever les défis et de saisir les possibilités créés par les ACR (Carriere et al., 1994; Acs & Audretsch, 1990). D'autre part, Litvak (1988) a noté que les MPME avaient beaucoup de mal à utiliser les ACR parce qu'elles disposaient de ressources limitées pour, par exemple, supporter les coûts des démarches nécessaires pour demander l'application des conditions d'accès aux marchés favorables prévues dans un accord commercial donné. Au Canada, par exemple, les MPME sont généralement définies comme des entreprises dont les ventes annuelles ne dépassent pas 2 millions d'USD (ou son équivalent en monnaie canadienne) et/ou des entreprises de moins de 50 employés, si bien que le coût relatif de l'attention dirigée vers de nouvelles procédures est plus élevé. Dans ce contexte, Litvak (1988) a souligné que les différences dans les caractéristiques des entreprises, comme la taille de l'organisation, la gamme de produits-services et la dotation en ressources, faisaient en sorte que les risques, comme le fait d'être évincé des marchés locaux par la concurrence étrangère introduite par un ACR, variaient considérablement. Les MPME couraient généralement des risques plus élevés lorsque les ACR entraînaient une concurrence étrangère accrue et lorsque la main-d'œuvre et les capitaux nationaux devaient s'adapter dans des délais limités à une plus grande liberté des échanges.

Les diverses vagues de libéralisation des échanges et la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont favorisé la publication d'études de plus en plus nombreuses sur les effets des ACR sur les MPME au début des années 2000. Ces études traitant à la fois des effets positifs et des effets négatifs des ACR sur les MPME ont examiné les facteurs qui pouvaient soutenir ou freiner l'utilisation par les petites entreprises des avantages préférentiels en matière d'accès aux marchés accordés par les ACR. Un point de départ pour bon nombre de ces études visant à étudier le taux d'utilisation des ACR par les MPME afin de mesurer l'importance de l'utilisation de ces accords par

¹ Les termes "MPME" et "petites entreprises" seront utilisés de manière interchangeable dans tout le document.

les petites entreprises a consisté à mesurer le degré d'utilisation par les petites entreprises des taux de droits réduits accordés par les accords commerciaux applicables. S'agissant des facteurs qui pouvaient aider les entreprises à utiliser les avantages conférés par les ACR ou agir comme un frein, les publications mentionnent, entre autres, la taille de l'entreprise, les programmes ou institutions de soutien aux entreprises, les conditions du marché, les pratiques commerciales de gestion et l'environnement réglementaire et politique. Sur le plan géographique, la plupart des études ont porté sur des économies de l'Asie de l'Est et de la région du Pacifique. Il convient toutefois de souligner que des études réalisées sur certaines économies de l'Afrique, des Amériques et de l'Europe ont été documentées (Ulloa & Wagner, 2012; Chingwaru,n.d.; De Ville & Gheyle, 2021; Garcia, 2009).

Les MPME reçoivent différentes définitions dans les études passées en revue dans le présent document. La plupart des études convergent pour définir les MPME comme des entreprises employant moins de 100, 200 ou 300 personnes. Toutefois, d'autres études peuvent présenter des définitions légèrement différentes. Par exemple, <u>Litvak (1988)</u> définit les MPME comme des entreprises qui comptent moins de 50 employés et/ou déclarent des ventes annuelles inférieures à 2 millions (monnaie locale). En revanche, <u>Garcia (2009)</u> documente les définitions des MPME utilisées au Mexique et en Europe, et affirme qu'il s'agit d'entreprises comptant moins de 250 salariés et réalisant un chiffre d'affaires annuel compris entre 13,4 millions d'USD et 67,28 millions d'USD.² Les MPME comprises dans ces enquêtes au niveau des entreprises sont également présentes dans divers secteurs économiques, notamment l'automobile, l'électronique, les textiles et les vêtements, le commerce de gros, la vente au détail et les services.

Les études examinées dans le présent document ne fournissent pas de données concluantes sur la manière dont les ACR influent sur le commerce des MPME. <u>Ulloa et Wagner (2012)</u> décrivent les deux principales méthodes d'examen des taux d'utilisation des ACR pour les MPME. La première est celle des enquêtes menées auprès d'entreprises et la seconde est celle de la modélisation. Le présent document traite ces deux types d'études, bien que les données spécifiques aux MPME proviennent principalement de la première méthode et que des résultats plus généraux au niveau de l'entreprise soient obtenus par la modélisation. Indépendamment des méthodes de collecte des données utilisées dans les études, comme les enquêtes menées auprès d'entreprises, les entretiens avec des entreprises ou la modélisation quantitative, aucune des études n'a défini de stratégie de recherche visant à évaluer les incidences directes des ACR sur les MPME, en particulier les chapitres ou d'autres dispositions spécifiques de ces accords concernant les MPME. Les études ont plutôt voulu évaluer dans quelle mesure les MPME utilisaient les préférences accordées dans le cadre des ACR, qui ont été abordées principalement du point de vue des avantages rattachés à la réduction des droits de douane, et évaluer les facteurs qui incitaient les MPME à utiliser les ACR ou à ne pas le faire.

Le présent document est structuré comme suit. La section 1 passe en revue les constatations et les approches relatives aux taux d'utilisation des ACR par les MPME qui ont été documentées dans la littérature. La section 2 fournit des informations sur une série d'études qui ont mis en évidence les effets positifs des ACR sur les MPME et présente une analyse des facteurs qui favorisent l'utilisation des ACR par les petites entreprises. La section 3 décrit un autre groupe d'études qui ont révélé les effets négatifs des ACR sur les MPME et les difficultés particulières rencontrées par ces dernières pour mieux comprendre ces accords et en tirer parti. La section 4 examine les lacunes de la recherche qui sont identifiées dans la littérature afin d'éclairer les pistes possibles pour une analyse plus poussée des problèmes que pose aux MPME l'utilisation des ACR. La section 5 présente les conclusions.

SECTION 1: DANS QUELLE MESURE LES MPME UTILISENT-ELLES LES DISPOSITIONS DES ACR?

Comme les données concernant les utilisateurs spécifiques des ACR, en particulier pour les dispositions qui n'ont pas trait aux réductions tarifaires, sont assez rares, la recherche menée sur l'utilisation des dispositions tarifaires s'est grandement appuyée sur des enquêtes. De nombreuses études portent également d'une manière plus générale sur les effets des ACR sur la croissance économique et le commerce international, ou plus particulièrement sur l'utilisation des préférences tarifaires, et la plupart analysent des échantillons d'entreprises autres que des MPME et donnent des

² Pour un complément d'information, voir European Commission (2015). User guide to the SME definition. Disponible à l'adresse suivante: https://ec.europa.eu/regional_policy/sources/conferences/state-aid/sme/smedefinitionguide_en.pdf.

définitions différentes d'une "petite entreprise". Par conséquent, l'utilisation des ACR par les MPME a été documentée à un large éventail de niveaux dans les publications.

La littérature sur les effets des ACR sur les entreprises recense une première série d'études qui ont analysé des entreprises au sein de groupes d'économies asiatiques. Par exemple, <u>Kawai et Wignaraja (2009)</u> ont interrogé 609 entreprises exportatrices de tailles variables dans cinq pays d'Asie de l'Est et du Pacifique, à savoir le Japon, Singapour, la République de Corée, la Thaïlande et les Philippines. Ces entreprises exercent des activités dans divers secteurs, dont l'électronique, l'automobile, les textiles et les vêtements, les produits pharmaceutiques, les métaux et les machines, et la transformation des produits alimentaires. Les résultats ont montré que 22% de toutes les entreprises interrogées utilisaient les préférences en matière d'accès aux marchés accordées par les ACR adoptés par les économies susmentionnées.³ Même si cette étude ne portait pas uniquement sur les MPME et présentait donc des résultats agrégés obtenus pour l'échantillon complet d'entreprises, il convient de noter que les petites entreprises (définies comme des entreprises comptant 100 salariés ou moins) étaient incluses dans l'échantillon et représentaient 39% de toutes les entreprises interrogées.

Une autre étude multi-économies sur les effets des ACR sur les entreprises asiatiques a été réalisée par Wignaraja (2013), qui a interrogé au total 595 entreprises de trois économies: l'Indonésie, la Malaisie et les Philippines. Ces économies ont été choisies en raison de leur participation à la négociation et à la mise en œuvre des ACR adoptés entre les pays membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-est (ASEAN). Les entreprises étudiées dans cette étude comprenaient des MPME (définies comme des entreprises comptant 100 salariés ou moins) et représentaient différentes parts des entreprises dans chaque économie. Les taux d'utilisation des ACR par toutes les entreprises interrogées allaient de 20% à 31% dans les trois économies. Comme dans Kawai et Wignaraja (2009), les taux d'utilisation des ACR n'ont pas été désagrégées en fonction de la taille de l'entreprise.

Une deuxième série d'études a porté sur les effets des ACR sur les entreprises d'économies asiatiques prises isolément. Par exemple, <u>Cheong et Cho (2009)</u> ont constaté dans leur enquête auprès d'entreprises de la République de Corée que, parmi les 120 entreprises exportatrices interrogées, seulement une sur cinq utilisait les droits préférentiels prévus dans les ACR. Cette étude définissait les MPME comme des entreprises comptant moins de 300 salariés, et les entreprises interrogées représentaient un éventail de secteurs, y compris les pièces automobiles, les produits électriques, les machines, les produits pétrochimiques, les textiles, les produits en acier et les ouvrages en métaux, ainsi que les articles divers. En particulier, les résultats indiquaient que seulement 22% des MPME interrogées utilisaient les préférences accordées dans le cadre d'ACR contre 60% des grandes entreprises. En Chine, <u>Yunling (2010)</u> a interrogé 232 entreprises dans les secteurs de l'électronique, de l'automobile, des textiles et des vêtements, des machines et d'autres secteurs. Les MPME représentaient 18% des entreprises interrogées et étaient définies comme celles qui employaient moins de 100 personnes. Les résultats ont montré que 45% des entreprises interrogées utilisaient les préférences accordées dans le cadre d'ACR, ce pourcentage étant nettement plus élevé que ceux des études susmentionnées réalisées ailleurs en Asie.

Les études susmentionnées font état de pourcentages variables d'entreprises utilisant les préférences prévues par les ACR. En général, les taux d'utilisation des ACR par les entreprises de toutes tailles qui ont été observés se situaient entre 20% et 45% des entreprises interrogées selon l'enquête effectuée dans le cadre de l'étude (Kawai et Wignaraja, 2009; Wignaraja, 2013; Yunling, 2010). Il ressort des études qui ont désagrégé les résultats en fonction de la taille des entreprises que les petites entreprises qui ont utilisé des préférences au titre d'ACR représentaient environ un cinquième des entreprises interrogées (Cheong et Cho, 2009).

Dans d'autres régions du monde comme l'Afrique, l'Europe et les Amériques, les études sur les effets des ACR sur les petites entreprises sont peu nombreuses et ne sont pas centrées sur l'obtention de mesures concrètes concernant l'utilisation des ACR par les entreprises. Toutefois, elles abordent des

³ Cette étude montre que, lorsque les données sont désagrégées par économie, les taux d'utilisation des ACR varient d'une entreprise à l'autre. Les entreprises interrogées au Japon et en Thaïlande ont indiqué des taux d'utilisation de 29% et de 25% respectivement, tandis que les taux observés en République de Corée, aux Philippines et à Singapour étaient légèrement inférieurs (20,8%, 20% et 17,3% respectivement).

⁴ En Indonésie, 23,3% des répondants étaient des entreprises employant 100 salariés ou moins; en Malaisie, 88,5%; et aux Philippines, 41,3%.

aspects pertinents de la recherche qui sont identifiés dans la littérature, comme les facteurs qui incitent les MPME à tirer parti des avantages des ACR ou qui les empêchent de le faire.

SECTION 2: QUELS FACTEURS FAVORISENT L'UTILISATION DES ARC PAR LES MPME?

Comme il est indiqué dans la section précédente, les MPME ont signalé différents niveaux d'utilisation des ACR. La compréhension des différences dans les taux d'utilisation des ACR a été un objectif de recherche essentiel dans la littérature au moyen de l'analyse des facteurs qui incitent les MPME à avoir un accès préférentiel aux marchés ou qui les empêchent de le faire. La présente section porte sur les facteurs qui font en sorte que les petites entreprises sont plus enclines à utiliser les préférences accordées dans le cadre d'ACR.

Des études portant sur plusieurs économies ont examiné les facteurs macroéconomiques et les facteurs au niveau des entreprises qui incitaient les MPME à utiliser les préférences prévues par les ACR. Kawai et Wignaraja (2009) ont examiné certains de ces facteurs dans leur enquête auprès d'entreprises de l'Asie du Sud-Est.⁵ S'agissant des facteurs macroéconomiques, ils ont constaté qu'une forte utilisation des ACR par les entreprises était observable dans les économies comportant des niveaux plus élevés de structures industrielles liées à des réseaux de production régionaux et à un réseau dense d'associations d'entreprises et d'institutions publiques de soutien au commerce qui aidaient les entreprises à s'adapter aux conditions des ACR. Les caractéristiques des entreprises dont il a été constaté qu'elles étaient positivement associées aux taux d'utilisation des ACR étaient le nombre d'employés, le pourcentage de participation étrangère, la connaissance des dispositions des ACR et la probabilité de modifier les plans d'affaires. Ces résultats étaient également assez semblables aux résultats obtenus par Kawai et Wignaraja (2011) dans une étude portant sur un échantillon de 841 entreprises en Chine, au Japon, en Thaïlande, en République de Corée, aux Philippines et à Singapour. Dans une autre étude multi-économies portant sur 595 entreprises en Indonésie, en Malaisie et aux Philippines, Wignaraja (2013) a constaté que la perception des entreprises selon laquelle les avantages l'emportaient sur les coûts s'agissant de l'utilisation des dispositions des ACR était un autre facteur associé à une utilisation plus fréquente des ACR par ces dernières.

Des études au niveau de l'économie ont également enrichi la littérature en identifiant les facteurs qui déterminaient l'utilisation des ACR par les entreprises. En Malaisie, <u>Arudchelvan et Wignaraja (2015)</u> ont indiqué que les MPME ayant des capacités technologiques plus élevées, comme le fait de détenir des licences d'utilisation de technologies de l'étranger, les dépenses de R-D et les processus de certification, étaient plus susceptibles d'utiliser les préférences prévues par les ACR. Les auteurs ont également noté que les petites entreprises appartenant à des réseaux de production utilisaient les préférences accordées dans le cadre d'ACR dans une plus large mesure que celles qui n'appartenaient pas à ces réseaux.

D'autres séries d'études ont montré que des facteurs comme les réseaux internationaux et les types de propriété des entreprises jouaient un rôle en aidant les MPME à adopter des stratégies commerciales internationales qui pourraient peut-être les inciter à utiliser les préférences prévues par les ACR. Par exemple, Zimmerman et al. (2009) ont constaté à partir des données d'un questionnaire que les petites entreprises ayant des liens étroits avec des réseaux internationaux pouvaient inciter ceux-ci à adopter de nouvelles stratégies d'entrée sur les marchés étrangers. Ils n'ont pas constaté que la croissance des MPME dépendait de l'importance des liens avec les réseaux internationaux, mais qu'elle était plutôt associée à la force de ces liens mesurée par la fréquence, la durée et la cordialité des interactions entre les propriétaires des petites entreprises et leurs contacts commerciaux internationaux. S'agissant du type de propriété des entreprises, Fernandez et Nieto (2006) ont constaté, à partir d'un ensemble de données gouvernementales au niveau des entreprises comprenant 10 579 MPME en Espagne, que la participation de sociétés actionnaires au capital d'une entreprise rendait l'adoption par les petites entreprises de stratégies d'internationalisation plus probable. Les auteurs ont observé que les MPME dont la totalité ou une partie du capital était détenue par des sociétés externes étaient plus enclines à s'internationaliser et à rechercher de nouvelles possibilités d'entrée sur les marchés étrangers en raison des ressources stratégiques et des mécanismes de gouvernance mis en place par les actionnaires. En Afrique, Chingwaru (2015) a publié un questionnaire pour examiner les incidences des réformes des politiques de libéralisation commerciale et économique - qui ont une portée plus large que les effets des ACR - sur les MPME

⁵ Cette enquête initiale a porté sur 609 entreprises du Japon, de la Thaïlande, de la République de Corée, des Philippines et de Singapour.

manufacturières en Afrique et en Afrique du Sud, et a constaté que ces dernières avaient été affectées négativement en raison de leur faible capacité à concurrencer les multinationales riches en ressources. En Europe, <u>De Ville et Gheyle (2021)</u> ont analysé le discours politique sur les avantages que les ACR procurent aux MPME et ont souligné que ces dernières se heurtaient à des obstacles, tels que des coûts fixes relativement plus élevés lorsqu'elles utilisaient les préférences prévues par les ACR en raison de leur incapacité à répartir les coûts sur un plus grand volume d'exportations.

Dans un autre ordre d'idées, <u>Ulloa et Wagner (2012)</u> ont utilisé la modélisation des données relatives aux exportations pour analyser des entreprises chiliennes exportant vers les États-Unis et ont constaté que, tant qu'une valeur de seuil des exportations relativement élevée n'était pas atteinte, les coûts associés à l'utilisation des préférences prévues par les ACR dépassaient les avantages, ce qui signifiait que les petits négociants étaient moins susceptibles de bénéficier de ces préférences. En outre, leur étude indiquait que les entreprises exportatrices de plus petite taille qui n'utilisaient pas les ACR risquaient d'être pénalisées par les grandes entreprises qui utilisaient les ACR car celles-ci exportaient davantage et exigeaient davantage d'intrants, ce qui augmentait les prix des facteurs. D'autres études ont utilisé la modélisation pour évaluer l'incidence des ACR au niveau de l'entreprise, notamment Kohpaiboon (2010) et Hayakawa et al. (2008). À partir des registres administratifs thaïlandais des certificats d'origine approuvés, Kohpaiboon (2010) a constaté que le respect des règles d'origine ajoutait un coût équivalent à un droit de douane de 2 à 8%, que les petites entreprises avaient plus de mal à support, ce qui expliquait en partie pourquoi les grands conglomérats locaux étaient les plus susceptibles d'utiliser les dispositions des ACR. Hayakawa et al. (2008) ont utilisé les données relatives à des filiales opérant dans l'ASEAN et ont constaté que plus la filiale était importante, plus elle était susceptible d'utiliser les dispositions des ACR; autrement dit, les filiales plus petites utilisaient moins les ACR. Les raisons mentionnées étaient des coûts fixes élevés, des programmes d'incitation à l'investissement qui réduisaient les avantages relatifs et des droits de douane déjà faibles, voire nuls, dans des secteurs clés comme les machines électriques.

SECTION 3: QUELLES DIFFICULTÉS LES MPME RENCONTRENT-ELLES LORSQU'ELLES UTILISENT LES DISPOSITIONS DES ACR?

Comme la plupart des études ont révélé des taux d'utilisation des ACR sensiblement inférieurs à 50% parmi les MPME interrogées, la littérature a également souligné les difficultés rencontrées par les petites entreprises lorsqu'elles utilisaient les ACR. Un fait qui a été observé dans la littérature est que toutes les MPME ne tiraient pas les mêmes avantages des ACR en raison des coûts associés au respect de procédures complexes et du manque de soutien aux entreprises. Ulloa et Wagner (2012), par exemple, ont étudié l'utilisation des ACR par des entreprises au Chili et ont constaté que les petites entreprises exportaient de plus petites quantités et auraient donc des coûts tarifaires globaux moins élevés, ce qui signifiait que le coût de la conformité pouvait dépasser les avantages rattachés à des droits de douane favorables. Dans une constatation assez semblable, Takahshi et Urata (2008) ont observé des coûts élevés associés à l'utilisation des ACR dans un échantillon d'entreprises étudiées au Japon. Les auteurs ont indiqué que c'était uniquement lorsque les quantités étaient supérieures à celles qu'une petite entreprise pouvait se permettre que les avantages découlant des ACR l'emporteraient sur les coûts.

Des études portant sur plusieurs économies ont également mis en évidence les obstacles auxquels se heurtaient les entreprises pour tirer parti des avantages découlant des ACR. Kawai et Wignaraja (2011) ont constaté que le manque de renseignements, les faibles marges de préférence, les retards et les coûts administratifs associés aux règles d'origine, ainsi que d'autres procédures administratives inhérentes à l'utilisation des préférences accordées dans le cadre des ACR, figuraient parmi les obstacles signalés par les entreprises qui utilisaient les ACR. Wignaraja (2013) et Arudchelvan et Wignaraja (2015) estiment que le manque de renseignements est une difficulté majeure pour les MPME pour ce qui est de comprendre des préférences tarifaires détaillées et d'autres dispositions des ACR examinés. D'autres problèmes ont été identifiés, comme le "manque de pertinence" ou des mesures inapplicables pour les MPME utilisant les ACR; l'absence d'ACR avec de grands marchés d'exportation où une MPME serait plus susceptible de concentrer ses exportations; de faibles marges de préférence qui sont peu rentables pour les petits négociants; des règles d'origine complexes ; les retards et les coûts administratifs liés à la préparation de la documentation relative aux ACR; des préférences pour d'autres régimes d'admission en franchise; et des mesures non tarifaires dans des pays partenaires d'un ACR. Une autre difficulté fréquente rencontrée par les MPME qui utilisent les ACR est le respect de différentes règles d'origine. Hiratsuka et al. (2009) ont constaté que les entreprises considéraient l'existence de règles d'origine multiples

comme une complexité procédurale qui pouvait au bout du compte entraîner une augmentation des coûts supportés pour prouver le respect des règles d'origine applicables.

D'autres études axées sur les moteurs de stratégies commerciales internationales donnent des indications sur les difficultés plus grandes auxquelles se heurtent les MPME qui cherchent à accéder aux marchés étrangers et à utiliser les ACR. Par exemple, Ottaviano et Volpe Martincus (2009) ont constaté que des niveaux d'emploi plus bas, des fournisseurs étrangers et des investissements dans l'amélioration des produits et dans la productivité étaient des facteurs qui pouvaient tous être associés à la probabilité qu'une entreprise s'engage dans des activités d'exportation. Ces résultats ont été obtenus dans le contexte de la zone commerciale du MERCOSUR dont l'Argentine fait partie. Dans d'autres régions géographiques, Winch et Bianchi (2006) ont mené une étude de cas sur des entreprises dans l'Union européenne et ont constaté que les petites entreprises faisaient face à des problèmes d'internationalisation si elles avaient des capacités limitées sur des marchés nouveaux et peu connus, de faibles niveaux de marketing de bouche à oreille et une concurrence accrue pour les ressources.

Outre les facteurs au niveau de l'entreprise qui sont à l'origine des problèmes auxquels font face les MPME en quête d'un accès aux marchés étrangers, des études ont également identifié des facteurs macroéconomiques qui peuvent poser des difficultés à ces entreprises. Par exemple, <u>Govori (2013)</u> a étudié les conditions socio-économiques au niveau national et a constaté que l'accès limité au financement, la concurrence, la corruption et des politiques publiques complexes pouvaient être préjudiciables à la croissance et au développement des petites entreprises.

Il est important de mettre en perspective les facteurs macroéconomiques signalés par Govori (2013), en particulier lorsque l'on compare les incidences différentes des ACR sur les MPME et les grandes entreprises. À cet égard, Chingwaru (2015) a étudié les facteurs expliquant les différences entre les MPME et les grandes entreprises du point de vue des effets des réformes des politiques de libéralisation commerciale et économique, qui peuvent prendre la forme d'un recours accru aux ACR. Au Zimbabwe, cette étude a révélé que les MPME manufacturières avaient été affectées négativement par les politiques de libéralisation commerciale et économique au Zimbabwe et en Afrique du Sud. Les difficultés de trésorerie et la forte concurrence exercée par des sociétés multinationales riches en ressources étaient quelques-uns des facteurs expliquant les effets défavorables auxquels les MPME faisaient face. Le manque de connaissances et de ressources ainsi que de faibles niveaux d'innovation étaient d'autres facteurs qui empêchaient les MPME de tirer parti des conditions du marché favorables créées par les réformes des politiques de libéralisation commerciale et économique dans les économies étudiées.

SECTION 4: LACUNES DE LA RECHERCHE SUR LES EFFETS DES ACR SUR LES MPME

Les publications de recherche sur les effets des ACR sur les MPME sont rares et ne constituent pas des évaluations concluantes de la manière dont les accords commerciaux influent sur les résultats commerciaux des MPME et leur participation au commerce international. C'est une conclusion à laquelle <u>De Ville et Gheyle (2021)</u> sont également parvenus après avoir passé en revue de récentes analyses spécialisées qui ont analysé l'incidence que les ACR ont eues sur les MPME. La plupart des études examinées dans la présente revue de la littérature ont utilisé des enquêtes pour analyser les taux d'utilisation des ACR ainsi que les avantages et les coûts que les ACR peuvent représenter pour les entreprises; les études sur les MPME sont encore moins nombreuses. Les études qui tentent de modéliser les incidences des ACR utilisent généralement des données qui incluent des entreprises de toutes tailles (<u>Hayakawa et al. (2008)</u>; <u>Kohpaiboon (2010)</u>; <u>Ulloa et Wagner (2012)</u>) et les résultats concernant spécifiquement les MPME sont limités.

Bien que les études soient peu nombreuses et que les preuves ne soient pas concluantes quant aux incidences des ACR sur les MPME, les études qui existent indiquent souvent que les ACR peuvent avoir des effets négatifs sur les MPME en les évinçant des marchés en raison de leur capacité limitée à concurrencer les grandes entreprises en utilisant les préférences découlant des ACR et en adaptant leurs niveaux de productivité pour s'adapter aux conditions économiques changeantes créées par les ACR et les politiques plus larges de libéralisation commerciale et économique (Ulloa & Wagner, 2012; Chingwaru, 2015; Baccini et al., 2017; Rodrik, 2018). En outre, les études qui ont été identifiées dans la présente revue de la littérature examinent non pas les dispositions des ACR qui concernent spécifiquement les MPME, mais les ACR dans leur ensemble. Par conséquent, il est évident qu'il est nécessaire de réaliser davantage d'études sur les effets des ACR sur les aspects économiques des MPME, ainsi que sur le libellé des accords qui se rapporte spécifiquement aux

petites entreprises, notamment sur des questions comme la compétitivité, le partage de renseignements ou les points de contact.

Une autre lacune importante observée dans la littérature est la concentration géographique des études disponibles. La plupart des études recensées portent sur l'Asie de l'Est et le Pacifique, mais les données sont plus limitées en dehors de ces régions.

Les études d'impact réalisées par les pouvoirs publics sont également peu nombreuses et beaucoup d'entre elles sont amorcées avant la mise en oeuvre d'un ACR (<u>USITC, 2019</u>; <u>U.K. Department for International Trade, 2021</u>), ce qui signifie qu'elles reposent dans une certaine mesure sur des hypothèses. En revanche, l'Union européenne procède régulièrement à des évaluations *a posteriori* de ses ACR⁶, ce qui pourrait à l'avenir fournir des informations sur les effets que les chapitres consacrés aux MPME ont eus sur les petits négociants dans des accords comme le récent accord de partenariat économique UE-Japon (2019) ou l'accord de commerce et de coopération UE-Royaume-Uni (2020) une fois ces examens achevés.

Enfin, les publications étudient la mesure dans laquelle les entreprises utilisent les avantages découlant des réductions tarifaires qui sont accordés par les conditions d'accès préférentiel aux marchés des ACR. Toutefois, à ce jour, aucune étude analysant l'incidence d'autres dispositions des ACR sur les MPME n'a été identifiée. Cela est particulièrement important si l'on considère que des études récentes ont souligné que les dispositions des ACR autres que les préférences tarifaires pouvaient avoir des effets disproportionnés sur les entreprises de différentes tailles. À cet égard, Rodrik (2018) a noté que les accords commerciaux régionaux étaient davantage axés sur les règles et réglementations nationales que sur les obstacles tarifaires et non tarifaires, d'où la nécessité d'évaluer l'incidence globale des accords commerciaux régionaux sur les entreprises, en particulier les MPME, comme il est indiqué dans cette étude. En outre, le fait d'orienter les efforts de recherche de façon à comprendre quelles dispositions des ACR sont les plus utilisées par les MPME et quelle est leur incidence économique et commerciale connexe peut apporter une nouvelle contribution aux études sur les effets des ACR au niveau micro, car la plupart des études se concentrent sur ces effets au niveau macro.

SECTION 5: CONCLUSION

Le présent document fait une revue de la littérature sur les effets des ACR sur les MPME et des thèmes récurrents qui ont été étudiés. La plupart des études qui ont été identifiées ne présentent pas de conclusions définitives sur l'orientation des effets des ACR sur les petites entreprises car leur stratégie de recherche était axée sur l'analyse des taux d'utilisation de ces accords par les MPME et sur les facteurs qui incitaient ces dernières à utiliser les préférences découlant des ACR ou ne leur permettaient pas de le faire. En outre, les rares études qui existent n'examinent pas les dispositions des ACR qui concernent spécifiquement les MPME, mais portent sur l'incidence de l'accord tout entier sur les petites entreprises. L'insuffisance des données est l'une des raisons qui expliquent cette limitation, mais les évaluations d'impact réalisées par les pouvoirs publics pourraient permettre un examen plus approfondi des effets des ACR sur le commerce des MPME.

Néanmoins, les études indiquent que les ACR pourraient aider les MPME à avoir accès à des biens intermédiaires moins chers et à augmenter leurs exportations si elles obtiennent un soutien commercial adéquat et renforcent leurs capacités de production pour concurrencer les grandes entreprises en utilisant les préférences découlant des ACR. Les études ont également mis en évidence des avantages potentiels du point des vue des débouchés commerciaux, des réseaux de production et de la participation aux chaînes d'approvisionnement régionales et globales. S'agissant des effets négatifs associés aux ACR, les petites entreprises font souvent état d'une concurrence accrue des entreprises étrangères, de prescriptions réglementaires complexes en matière de conformité, de coûts administratifs élevés et de retards.

Les thèmes récurrents dans les études sur les effets des ACR sur les MPME abordés dans le présent document comprennent les différents niveaux des taux d'utilisation des ACR parmi les MPME, et les facteurs qui incident les MPME à utiliser les préférences découlant es ACR ou qui les empêchent de le faire. Selon les études examinées, moins de la moitié des MPME interrogées dans les études

⁶ Des rapports antérieurs et des informations complémentaires sur les évaluations *a posteriori* des accords de l'Union européenne sont disponibles à l'adresse suivante: https://policy.trade.ec.europa.eu/analysis-and-assessment/ex-post-evaluations en.

déclarent utiliser les préférences découlant des ACR. Les taux observés vont de 20% à 45% pour les entreprises de toutes tailles, et les MPME qui utilisent les ACR interviennent pour environ un cinquième des petites entreprises interrogées dans les études qui ont été examinées. Toutefois, il existe peu de preuves des effets des ACR sur les MPME en particulier. Un ensemble de facteurs macroéconomiques et de facteurs au niveau de l'entreprise expliqueraient les taux d'utilisation variables des ACR parmi les petites entreprises. Les facteurs au niveau macro qui favorisent l'utilisation des ACR par les entreprises sont l'infrastructure industrielle, les réseaux de production, et l'existence d'organisation de soutien aux entreprises. L'examen des caractéristiques au niveau de l'entreprise montre que les entreprises comptant un plus grand nombre d'employés sont plus susceptibles d'utiliser les préférences découlant des ACR. En revanche, certains des obstacles qui empêchent les MPME d'utiliser ces préférences sont le manque de renseignements pertinents et les coûts de mise en conformité associés aux prescriptions commerciales découlant de l'existence de règles d'origine multiples.

BIBLIOGRAPHIE

- Acs, Z., & Audretsch, D. B. (1990, August 6). *Innovation and Small Firms (The MIT Press)* (0 ed.). The MIT Press.
- Arudchelvan, M., & Wignaraja, G. (2015, February 19). SME Internationalization through Global Value Chains and Free Trade Agreements: Malaysian Evidence (ADBI Working Paper No. 515). Asian Development Bank Institute (ADBI). https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2566710
- Baccini, L., Pinto, P. M., & Weymouth, S. (2017). The Distributional Consequences of Preferential Trade Liberalization: Firm-Level Evidence. *International Organization*, 71(2), 373–395. https://doi.org/10.1017/s002081831700011x
- Cheong, I., & Cho, J. (2009). *The Impact of Free Trade Agreements (FTAs) on Business in the Republic of Korea* (ADBI Working Paper No. 156). Asian Development Bank Institute (ADBI). Adresse consultée le 2 septembre 2022: https://www.econstor.eu/handle/10419/53663
- Chingwaru, T. (n.d.). Impact of Trade and Economic Liberalisation Policy Reforms on the Operations of Selected Small to Medium Enterprises (SMEs) in Zimbabwe: A Comparative Study with South Africa's Experiences [PhD Dissertation]. Durban University of Technology.
- De Ville, F., & Gheyle, N. (2021, February 2). Small Firms as the Main Beneficiaries of Trade Agreements? A Framing Analysis of European Commission Discourse. *New Political Economy*, 27(4), 553–566. https://doi.org/10.1080/13563467.2021.1879760
- European Commission. (2015). *User Guide to the SME Definition*. European Union. Adresse consultée le 1^{er} septembre 2021: https://ec.europa.eu/regional_policy/sources/conferences/state-aid/sme/smedefinitionguide_en.pdf
- Fernández, Z., & Nieto, M. J. (2006, April 27). Impact of ownership on the international involvement of SMEs. *Journal of International Business Studies*, *37*(3), 340–351. https://doi.org/10.1057/palgrave.jibs.8400196
- Garcia, L. R. (2009). European Markets as Challenges or Opportunities for Mexican SMEs' Internationalization: A Critical Analysis of Globalization. *Perspectives on Global Development and Technology*, 8(2–3), 372–398. https://doi.org/10.1163/156914909x423935
- Govori, A. (2013, October 1). Factors Affecting the Growth and Development of SMEs: Experiences from Kosovo. *Mediterranean Journal* of Social *Sciences*. https://doi.org/10.5901/mjss.2013.v4n9p701
- Hayakawa, K., Hiratsuka, D., & Sukegawa, S. (2009, November). Who Uses Free Trade Agreements? (ERIA Discussion Paper Series ERIA-DP-2009-22). Economic Research Institute for ASEAN and East Asia (ERIA). Adresse consultée le 1er septembre 2022: https://www.eria.org/ERIA-DP-2009-22.pdf
- Hirastuka, D., Sato, H., & Isono, I. (2009, July). *Impacts of Free Trade Agreements on Business Activity in Asia: The Case of Japan* (ADBI Working Paper No. 143). Asian Development Bank Institute (ADBI). Adresse consultée le 2 septembre 2022: https://think-asia.org/bitstream/handle/11540/3731/2009.07.31.wp143.free.trade.agreements.japan.pdf?sequence=1b
- Julien, P. A. (1995). United States/Canada Free Trade Agreement and Quebec Small Business Behaviour. In *Quebec under Free Trade: Making Public Policy in North America* (1st ed., pp. 175-190). Presses de l'Université du Québec.
- Julien, P. A., Carrière, J. B., Raymond, L., & Lachance, R. (1994). La gestion du changement technologique dans la PME manufacturière au Québec : une analyse de cas multiples. *Revue Internationale P.M.E.*, 7(3–4), 87–120. https://doi.org/10.7202/1008425ar

- Julien, P. A., Joyal, A., & Deshaies, L. (1994). SMEs and International Competition: Free Trade Agreement or Globalization? *Journal of Small Business Management*, 32(3), 52–64. https://www.semanticscholar.org/paper/SMEs-and-International-Competition%3A-Free-Trade-or-Julien-Joyal/aff3cd8ace509d7d2f21e8fcbbf4121a7f2b8f9b
- Kawai, M., & Wignaraja, G. (2009, April 24). *The Asian "Noodle Bowl": Is it Serious for Business* (ADBI Working Paper Series No. 136). Asian Development Bank Institute (ADBI). Adresse consultée le 2 septembre 2022: https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1392073
- Kawai, M., & Wignaraja, G. (2011, December 28). Asia's Free Trade Agreements: How Is Business Responding? Edward Elgar Publishing. https://www.adb.org/sites/default/files/publication/159340/adbi-asia-free-trade-agreements.pdf
- Kohpaiboon, A. (2010, June). Exporters' Response to FTA Tariff Preferences: Evidence from Thailand (RIETI Discussion Paper Series 10-E-039). Research Institute of Economy, Trade and Industry (RIETI). Adresse consultée le 2 septembre 2022: https://www.rieti.go.jp/jp/publications/dp/10e039.pdf
- Litvak, I. A. (1988, February 1). Small Business, Competition and Freer Trade: The Canadian-U.S. Case. *Journal of World Trade*, 22(Issue 1), 33–46. https://doi.org/10.54648/trad1988004
- Ottaviano, G., & Volpe Martincus, C. (2009, November 24). SMEs in Argentina: who are the exporters? *Small Business Economics*, *37*(3), 341–361. https://doi.org/10.1007/s11187-009-9244-0
- Rodrik, D. (2018, May 1). What Do Trade Agreements Really Do? *Journal of Economic Perspectives*, 32(2), 73–90. https://doi.org/10.1257/jep.32.2.73
- Takahashi, K., & Urata, S. (2008, January). *On the Use of FTAs by Japanese firms* (RIETI Discussion Paper Series 08-E-002). Research Institute of Economy, Trade and Industry (RIETI). Adresse consultée le 3 septembre 2022: https://www.researchgate.net/publication/5020675_On_the_use_of_FTAs_by_Japanese_firms
- Ulloa, A., & Wagner, R. (2012, July). Why don't all Exporters Benefit from Free Trade Agreements? (IDB Working Paper Series No. IDB-WP-388). Inter-American Development Bank. https://idbdocs.iadb.org/wsdocs/getdocument.aspx?docnum=38169586
- United Kingdom Department for International Trade. (2021). Final Impact Assessment on the Agreement between the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and Japan for a Comprehensive Economic Partnership. United Kingdom Department for International Trade (UKDIT).

 https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_d ata/file/965154/UK-Japan-impact-assessment-comprehensive-economic-parternship.pdf
- United States International Trade Commission. (2019, April). *U.S.-Mexico-Canada Trade Agreement: Likely Impact on the U.S. Economy and on Specific Industry Sectors* (TPA 105-003). United States International Trade Commission (USITC).https://www.usitc.gov/publications/3 32/pub4889.pdf
- Wignaraja, G. (2013, October 29). Regional Trade Agreements and Enterprises in Southeast Asia (ADBI Working Paper No. 442). Asian Development Bank Institute (ADBI). Adresse consultée le 3 septembre 2022: https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2347158
- Winch, G. W., & Bianchi, C. (2006, January 1). Drivers and dynamic processes for SMEs going global. *Journal of Small Business and Enterprise Development*, 13(1), 73–88. https://doi.org/10.1108/14626000610645324

- Yunling, Z. (2010, November 12). The Impact of Free Trade Agreements on Business Activity: A Survey of Firms in the People's Republic of China (ADBI Working Paper No. 251). Asian Development Bank Institute (ADBI). Adresse consultée le 1er septembre 2022: https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1707784
- Zimmerman, M. A., Barsky, D., & Brouthers, K. D. (2009, November 11). Networks, SMEs, and International Diversification. Multinational Business Review, 17(4), 143–162. https://doi.org/10.1108/1525383x200900031